

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 37
Votes exprimés : 37
POUR : 37
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
6 septembre 2022
Date d'affichage :
6 septembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGault – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Daniel SIMONNET) - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN -

Absents excusés : Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Stéphane BARDOUX – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Michel GCHWEINDER - Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Michel CODRAN -

Absents : Pierre-Yves ROY - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Bruno CHARMET -

Objet de la délibération

MOTION SUR LA SUPPRESSION DE LA LIGNE MOBIGO AVALLON TONNERRE PASSANT LES COMMUNES DE SAINTE COLOMBE, L'ISLE SUR SEREIN, DISSANGIS, COUTARNOUX, MASSANGIS, GRIMAULT, NOYERS, ANNAY SUR SEREIN, MOLAY ET SAINTE VERTU

Depuis le 1er septembre 2022, le trajet de la ligne de bus LR 807, reliant Tonnerre à Avallon a été modifié, conduisant à la suppression de onze arrêts précédemment desservis par cette ligne : Môlay, Annay sur Serein, Noyers sur Serein, Grimault, Massangis, Coutarnoux, Dissangis, L'Isle sur Serein, Sainte Colombe, Provency, Sauvigny le Bois (soit 9 communes de la CCS) et à la desserte de trois nouvelles communes précédemment non desservies : Nitry, Joux-la-Ville, Lucy le Bois.

Ainsi les usagers de 9 communes de la Communauté de Communes du Serein se retrouvent sans solution de transports publics pour se rendre dans les villes centres que sont Avallon et Tonnerre, leur interdisant l'accès aux soins et aux commerces « de 1ère nécessité ».

A l'heure de la transition écologique, de l'encouragement à utiliser les transports en communs, au développement des transports groupés permettant de réduire l'utilisation des énergies fossiles, les conseillers communautaires sont surpris de la suppression de la ligne telle qu'elle existait avant le 1^{er} septembre 2022.

Les conseillers communautaires soulignent que cette décision isole un peu plus un territoire rural que ne bénéficiait d'aucun autre moyen de transport en commun, ouvrant d'avantage la fracture entre les territoires urbains et les territoires ruraux.

Les conseillers communautaires déplorent que cette décision ait été prise sans concertation et de manière unilatéral par la Région Bourgogne Franche Comté, déplorent que les Maires concernés et le Président de la Communauté de Communes n'aient pas été contactés pour avis et retour sur la réalité du terrain.

Le Président propose de voter une motion demandant à la Région Bourgogne Franche Comté de rétablir la liaison existante avant le 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, ADOPTE cette motion.

CHARGE le Président de notifier cette motion à Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Bruno CHARMET



Le Président,
Xavier COURTOIS



Publié le 16/09/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2022

Application agréée E-legalite.com